

Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du Jeudi 1^{er} Avril 2021

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle multi-activités, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

Présents : Valérie Albareda, Sarah Balouka, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Thierry Gouix, Julia Mathon-Quellien, Éric Montaigne, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Franck Robillard, Sandrine Roullier

Procuration : Laurence Adam à Julia Quellien

Julie Lemière à Clarisse Fougeray

Nicolas Gilles à Olivier Pinel

Absents :

Secrétaire de séance : Clarisse Fougeray

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des séances de janvier et février
2. Vote du compte de gestion des budgets communal et lotissement
3. Vote du compte administratif des budgets communal et lotissement
4. Affectation de résultat des budgets communal et lotissement
5. Vote du taux des taxes 2021
6. Vote du budget primitif 2021
7. Vote des subventions aux associations pour 2021
8. Subvention accordée à l'Espace de Vie Sociale
9. Plan de financement travaux du gymnase
10. Demande de modification du PA quartier de la Croix

Questions et informations diverses

- Bilan Citykomi
- Demande du Venissia

1- Approbation des comptes-rendus des séances du 21 janvier et 15 février 2021 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les deux comptes rendus de séances.

2 – Vote du compte de gestion des budgets communal et lotissement :

Délibération 11/2021 :

Monsieur le maire présente le compte de gestion 2020 de la commune :

Vu l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 réalisées par M Jean BRUNEEL,
Après vérification du compte de gestion établie par M Jean BRUNEEL, en conformité avec le compte administratif 2020 de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 de la commune.

Délibération 12/2021 :

M le maire présente le compte de gestion 2020 du budget lotissement de la Croix :

Vu l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 réalisées par M Jean BRUNEEL,
Après vérification du compte de gestion établie par M Jean BRUNEEL, en conformité avec le compte administratif 2020 du Lotissement de La croix

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du Lotissement de la Croix.

3 – Vote du compte administratif des budgets communal et lotissement :

Délibération 13/2021 :

Olivier Pinel présente le compte administratif communal 2020 de Monsieur ROBILLARD, il s'équilibre comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :

- Recettes réalisées : 919 089.08 €
- Dépenses réalisées : 770 935.48 €
- Résultat de l'exercice : 148 153.60 € (excédent)
- Résultat cumulé : 633 513.81 € (excédent)

➤ Section d'investissement :

- Recettes réalisées : 336 254.80 €
- Dépenses réalisées : 134 085.49 €
- Résultat de l'exercice : 202 169.31 € (excédent)
- Résultat cumulé : - 44 924.90 € (déficit)

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2020 de la commune.

Délibération 14/2021 :

Olivier Pinel présente le compte administratif 2020 du lotissement de Monsieur ROBILLARD. Il s'équilibre comme suit :

➤ Section de fonctionnement :

- Recettes réalisées : 0 €
- Dépenses réalisées : 2 198.50 €
- Résultat de l'exercice : - 2 198.50 € (déficit)

➤ Section d'investissement :

- Recettes réalisées : 325 697.25 €
- Dépenses réalisées : 325 697.25 €
- Résultat de l'exercice : 0 €

Le compte administratif 2020 du lotissement est approuvé à l'unanimité le compte administratif 2020 du Lotissement de La Croix.

4 – Affectation de résultat des budgets communal et lotissement :

Délibération 15/2021 :

Monsieur Le Maire présente les déficits et les excédents.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 concernant le budget de la commune et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 633 513.81 € et un déficit d'investissement de 44 924.90 €, ainsi que des restes à réaliser d'investissement de 4 987.88, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De reporter l'excédent de Fonctionnement ligne 002 : 583 601.03 €
- De reporter le déficit d'investissement, ligne 001 : - 44 924.90 €

Délibération 16/2021 :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 concernant le budget du lotissement « Quartier de la Croix », et constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de 0€ et un déficit de fonctionnement de 53 513.85 €, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De reporter le déficit d'investissement, ligne 001 : - 53 513.85€

5 – Vote du taux des taxes 2021 :

Délibération 17/2021 :

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2020 :

- TH : 19.13%
- TFB : 27.76 %
- TFNB : 39.63%

Monsieur le Maire propose d'appliquer les taux suivants pour 2021 :

- TH : 19.13%
- TFB : 51.35%
- TFNB : 40.82%

Le taux TFB tient compte de la fusion des taux communaux et départementaux précédents.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ces taux pour l'année 2021.

6 – Vote du budget primitif 2021 :

Délibération 18/2021 :

Monsieur le Maire présente le budget de la commune pour l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement & recettes de fonctionnement : 1 517 624.03 €

Dépenses d'investissement & recettes d'investissement : 1 169 862.78 €

Le budget primitif 2021 de la commune est adopté à l'unanimité.

Délibération 19/2021 :

Monsieur le Maire présente le budget du lotissement pour l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 311 179.00 €
- Recettes de fonctionnement : 494 567.94 €

- Dépenses d'investissement : 370 567.97 €
- Recettes d'investissement : 370 567.97 €

Le budget primitif 2021 du Lotissement de La Croix est adopté à l'unanimité.

7- Vote des subventions aux associations pour 2021 :

Délibération 20/2021 :

Julia Quellien présidente de la commission « culture, loisirs, associations » propose les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant
Trimaran	6000,00€
Comité des Fêtes	200,00€
Club de l'Amitié	200,00€
Association défense du patrimoine	200,00€
Café lecture	200,00€
Anciens combattants	200,00€
CALVAG	200,00€
Société de chasse	400,00€
Solidarité 3 villages	200,00€
Photo Nature Normandie	50,00€
Les P'tits bulliens	200,00€
Association don du sang	80,00€
Association des parents adultes handicapés mentaux	100,00€
JCFI -Judo Club Fayacain	500,00€
Association Gym expression en Val es Dunes	30,00€
Nature et jogging	50,00€
Courants de la liberté	600,00€
FFC Etoile Sportive caennaise	700,00€
MFR Maltot – La France	50,00€
Association locale ADMR de Saint-André sur orne	200,00€
SSIAD Bourguébus	200,00€

Le total des subventions attribuées par la commune aux associations mentionnées ci-dessus, se porte à 10 560.00€.

Les membres du conseil municipal membres d'une association n'ont pas pris part au vote de la subvention de l'association à laquelle ils sont liés :

- Trimaran : Julia Quellien
- Société de chasse : Nicolas Gilles
- Solidarité des trois villages : Olivier Pinel, Franck Robillard, Sandrine Roullier
- Association Gym Expression en Val es Dunes : Valérie Albareda
- Nature et jogging : Eric Montaigne

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

8 - Subvention accordée à l'Espace de Vie Sociale :

Délibération 21-2021 :

Mr le Maire fait lecture du rapport d'activité de l'EVS Trimaran 2020 et rappelle l'activité de l'Espace Vie Sociale.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la participation de la commune aux activités de l'EVS à hauteur de 4 310.00€.

Le conseil vote à l'unanimité le montant de cette participation.

9 - Plan de financement travaux du gymnase :

Délibération 22-2021 :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à mener les démarches nécessaires à la souscription des emprunts pour le projet des travaux du gymnase. (Soit 350000€ pour les travaux et 141 000€ pour la TVA)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise monsieur le maire à réaliser les démarches nécessaires à la souscription de l'emprunt.

Mr le maire rappelle que le vote de l'emprunt sera soumis au conseil municipal le moment venu.

10 - Demande de modification du PA quartier de la Croix :

Délibération 23-2021 :

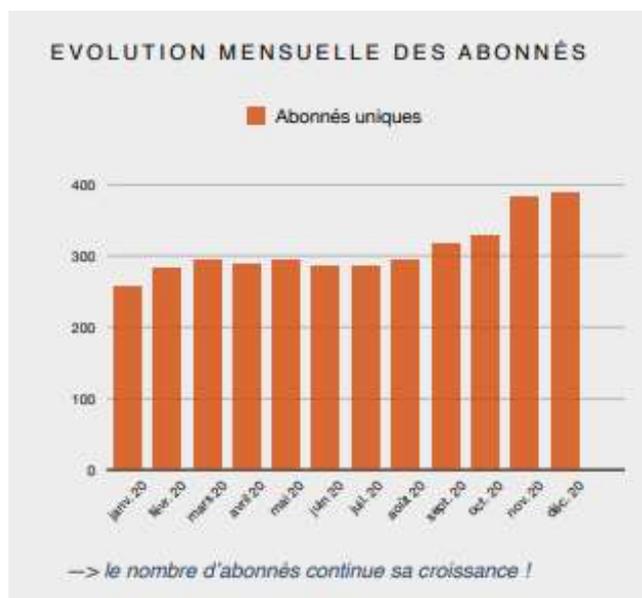
Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à mener les démarches utiles à la modification du permis d'aménager des terrains communaux du quartier de la Croix afin d'aménager ces parcelles pour une vente ultérieure.

Après Délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité.

11-Questions diverses

- Bilan Citykomi -

Valérie Albareda présente les statistiques annuel 2020 de l'application Citykomi



- 642 abonnés aux comptes de la commune et de la médiathèque.
- 71% des foyers de la commune.
- Moyenne de diffusion : 9 messages par mois.

- Demande du Venissia -

Monsieur le maire explique au conseil que, Mr Sabek, le gérant du Venissia sollicite le conseil municipal pour une aide à la recherche d'un emplacement permettant de déplacer le kiosque à pizza et ainsi pouvoir bénéficier du terrain sur lequel il se trouve actuellement pour y construire un pavillon (suite à une proposition du propriétaire du terrain).

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable au déplacement du kiosque à pizza.

-Courrier Mme Liron -

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Mme Liron (fille de madame Vaché) et fait état de la réponse qui lui a été apportée.

-Hangar de Bully-

Franck Robillard donne lecture d'un courrier proposé par l'avocat conseil de la commune dans le cadre de la procédure concernant le hangar construit illégalement à Bully : ce courrier somme le propriétaire en question de régulariser sa situation sous 15 jours, le questionne sur d'éventuels commentaires relatifs au PV, fixe l'astreinte et rappelle la finalité d'une mise en demeure.

-Subvention vélos électriques 2021-

Délibération 24/2021 :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de reconduire l'aide apportée aux habitants souhaitant acquérir un vélo électrique. Il propose de fixer le montant de cette dernière à 200€ par vélo. Cette subvention est fixée à 15 vélos pour l'année 2021, limitée à un vélo par an et par foyer.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

-Contrat Jennifer Formentin-

Délibération 25/2021 :

Monsieur Le maire expose le contexte d'emploi de madame Jennifer Formentin, agent technique communal. Madame Formentin a été recrutée en remplacement de Monique Menoyot suite à l'arrêt de travail de cette dernière. Considérant que le départ à la retraite de madame Menoyot Monique est effectif au 1^{er} avril 2021, il est nécessaire d'établir un contrat à durée déterminée à Jennifer Formentin. Franck Robillard propose donc un CDD du 1^{er} avril 2021 au 9 juillet 2021.

Le conseil municipal accepte le CDD de Jennifer Formentin à l'unanimité.

-Attribution des délégations –

Délibération 26/2021 :

Suite à l'arrivée de Julie Lemièrre en tant que conseillère municipale en remplacement de Nicolas Chevrier, l'attribution des délégations 2021 est révisée comme suit :

COMMUNE DE FEUGUEROLLES BULLY		ATTRIBUTIONS DES DELEGATIONS									
		SIVOM Les 3 villages	Syndicat collège Evrecy	SDEC	Délégue Défense	Délégue sécurité routière	CLECT	CDC Orme	Odon	Forêt -Bois	
ROBILLARD Franck	T										T
QUELLIEN Julia	S										
DAVY Olivier	T			T							
ALBAREDA Valérie	T										
GOUIX Thierry	T										
ADAM Laurence											T
ONFROY Bruno											
ROULLIER Sandrine											
GILLES Nicolas					S						T
BALOUKA Sarah	T										
PINEL Olivier	S							S			
PUPIN Sonia	T	S									
MONTAIGNE Eric				T							
FOUGERAY Clarisse			T			T					
LEMIERE Julie	S				S						

T= Titulaire S= Suppléant

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

-Devis Marbrerie Le Baron –

Délibération 27/2021 :

Thierry Goux présente deux devis émis par la marbrerie Le Baron, à Vieux, sollicitée pour la création de nouvelles caves-urnes dans le cimetière.

- Le premier devis, pour la création de 3 cases columbarium et 8 caves-urnes est une proposition s'élevant à 5 322.77€ HT

- Le second devis, permettrait la création de 2 caves urnes, en urgence à : 520.00€ HT

La demande du second devis est motivée par le besoin de créer deux caves-urnes en urgence afin de faire-face à d'éventuelles demandes d'ici la finalisation des travaux du premier devis qui seraient réalisés dans les 6 mois au mieux. La réalisation des deux caves-urnes seuls étant faisable sous environ un mois.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité et donnent pouvoir à monsieur Goux de signer ces devis.

-Devis Schiller –

Délibération 28/2021 :

Monsieur Goux expose la nécessité de remplacer les boitiers des défibrillateurs de la mairie et de l'école : ces derniers sont dégradés, ne ferment plus et régulièrement, s'ouvrent seuls, faisant sonner l'alarme à toute heure. Le remplacement de ces boitiers et leur pose est à la charge de la commune.

Deux devis du prestataire Schiller, avec qui la commune est en contrat, sont proposés :

- Avec installation des boitiers par le prestataire : 1 446.00 €
- Sans installation des boitiers : 1 016.40 € (et dans la pose devrait être faite par un électricien)

Les membres du conseil autorisent monsieur Goux, à l'unanimité, à signer le devis incluant la pose des deux boitiers facturés.

Séance levée à 22h45